

Frelon asiatique



Vespa velutina nigrithorax



Originaire d'Asie



Risques apicoles, agricoles, humains et environnementaux



BIOLOGIE

Le frelon asiatique est un insecte de l'ordre des hyménoptères. C'est un insecte social diurne, il cesse toute activité à la tombée de la nuit (ce qui n'est pas le cas du frelon commun). Il est prédateur d'autres hyménoptères sociaux, notamment l'abeille domestique, et d'insectes divers (papillons, mouches, araignées...) Une colonie annuelle est composée d'une reine, de 1000 à 1500 ouvrières et d'une dizaine de milliers de larves.

Reconnaissance

Il mesure entre 2,5 et 3 cm. Il est principalement noir avec une large bande jaune-orangée sur le 4e segment de l'abdomen et avec un fin liseré jaune sur le premier segment. Les pattes sont noires sur la partie supérieure et jaune sur la partie inférieure.

Alimentation

Les adultes se nourrissent de nectar de fleurs, fruits, liquides sucrés.

Cycle biologique

Fin avril : sortie d'hivernage des reines, installation du pré-nid (5 cm de diamètre)

Avril à juillet : développement de la colonie et grossissement du nid (30-40 cm de diamètre)

Fin juillet - octobre : colonie et taille des nids au maximum

Fin octobre : départ des futures reines pour fécondation. Mort de la vieille reine et des ouvrières progressivement jusqu'à fin décembre

A partir de mi-décembre : les nids se vident et se dégradent assez rapidement sous l'action des intempéries

En Loire-Atlantique, c'est

40% des nids détruits en 2017 se trouvent dans des arbres

1 102

nids ont été enlevés en 2017 dans le cadre du plan d'Action Collectif Volontaire

90

cm de diamètre, c'est la taille que peut atteindre un nid

ÉCOLOGIE

Habitat et indices de présence



Son habitat est très varié, le frelon asiatique est présent en zone urbaine et rurale. Pour ce qui est du nid, il peut atteindre un diamètre de 50 à 90 cm. Il est généralement de forme sphérique ou ovoïde pour les plus gros, en fin de saison. Il est constitué de cellulose (fibres végétales malaxées avec de la salive et de l'eau). L'enveloppe extérieure est striée de beige et de brun. Elle protège la colonie de l'environnement (température, pluies, prédateurs). Une seule entrée de 1,5 cm de diamètre située sur un côté à mi-hauteur pour les nids matures et en dessous pour les plus petits. Il se situe sur tous types de supports (bâtiments ouverts, combles, buissons, haies, arbres...) et à toutes hauteurs (de 0 à 30 m).

Les enjeux

Risques apicoles :

- Déprédation sur les ruchers : à l'intérieur et à l'extérieur de la ruche
- Réduction de la capacité de production : diminution du nombre d'abeilles
- Réduction de la capacité de la colonie à constituer ses réserves
- Probable amplification des problèmes sanitaires

Risques agricoles :

- Réduction de la pollinisation sur fruits rouges en période estivale
- Dégâts sur fruits

Risques humains :

- Défense collective du nid, risque d'attaques à proximité ou lors de dérangements des nids (taille de haie, utilisation de tondeuses ou tronçonneuses à proximité)
- Espèce opportuniste : diversité des supports, hauteurs, interface avec la population donc exposition aux risques importante

Risques environnementaux :

- Atteinte à la biodiversité : risque pour les pollinisateurs sauvages
- Destructions des nids des insectes sociaux



LA LUTTE



Au regard de la note de service ministérielle (DGAL/SDSPA/N2013-8082), la destruction des nids le plus tôt possible est le meilleur moyen pour limiter les effets délétères du frelon asiatique et son expansion. La destruction par aspersion d'un insecticide foudroyant sur et dans le nid suivi de son démontage est conseillé.

Le piégeage, à ce jour, n'est pas considéré comme suffisamment sélectif et efficace. Il ne constitue pas encore un moyen de lutte généralisable à grande échelle. Il est toléré pour les apiculteurs, au rucher, pendant les périodes de forte prédation.

LE PLAN D' ACTIONS COLLECTIF (PAC)

En 2015, compte tenu de la progression du frelon asiatique sur notre territoire et de la demande croissante des collectivités face à cette problématique, Polleniz a créé et proposé un plan de lutte harmonisé au niveau départemental et régional.

Il a été élaboré à destination des collectivités qui souhaitent lutter contre cette espèce au titre de la santé publique et de la protection de l'environnement. Il est basé sur une incitation financière à la destruction des nids (prise en charge partielle du coût) et sur l'intervention d'entreprises présentant les garanties nécessaires à cette activité (réglementation, formation, ...). En 2017, 119 municipalités étaient engagées par convention avec Polleniz sur le département de Loire-Atlantique.

Que faire en cas de suspicion ?

Contactez POLLENIZ selon votre département :



POLLENIZ (siège) : 02 41 48 75 70

POLLENIZ 44 : 02 40 36 83 03

POLLENIZ 53 : 02 43 56 12 40

POLLENIZ 72 : 02 43 85 28 65

POLLENIZ 85 : 02 51 47 70 61